

Pays Cœur d'Hérault

Schéma directeur d'interprétation du patrimoine

-Diagnostic-



Henou Aymeric
Master 2^{ème} année
«Valorisation du Patrimoine Rural»
Université Limoges - LEGTA d'Ahun
Année 2007-2008



REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pas pu aboutir sans la participation de nombreuses personnes qui ont tous contribué, de près ou de loin, au rendu de ce document.

Je tiens tout d'abord à remercier ma maîtresse de stage Mme. Magali Léon-Philip, pour la confiance et l'autonomie qu'elle m'a accordées pour me permettre de mener à bien ce projet. Merci également au président Mr. Louis Villaret ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe technique du Pays Coeur d'Hérault composée de Mr. Thierry Rebuffat (directeur), Mme. Natacha Bosse, Mme. Béatrice Bermejo, Mme. Hélène Cadeau, Mme. Valérie Affre, pour leur aide précieuse.

Je souhaite également remercier vivement Mr. Jean-Louis Lacroix et Mme. Maguy Chapot pour leur soutien et leur suivi durant toute la durée du stage, et Mr. Philippe Martin et le G.R.E.C. (Mme. Renée Do) pour m'avoir notamment prêté si longuement des ouvrages bibliographiques.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance envers tous les organismes et les personnes rencontrées durant ce stage pour le temps qu'ils m'ont consacré et les informations qu'ils m'ont fournies.

Merci à toute l'équipe pédagogique du lycée agricole d'Ahun ainsi qu'à l'université de Limoges pour l'enseignement fourni depuis 3 ans au sein de l'IUP «Valorisation du Patrimoine Rural».

Enfin, un grand merci à ma famille pour son soutien et ses relectures, à toute la collocation de Vailhauquès pour m'avoir si chaleureusement accueilli tout au long du stage et à toutes les personnes qui ne sont pas citées mais qui m'ont appuyé d'une quelconque façon dans ma réflexion.

SOMMAIRE

INTRODUCTION P.1

COMMANDE P.2

Introduction P.3

Contexte P.4

Territoire

Pays Coeur d'Hérault

Modalités du stage

Enjeux P.13

Charte de Pays

Schéma de développement culturel

Réunions Patrimoine de 2007

Méthodologie P.16

Principe d'organisation

Méthode du diagnostic

Comité technique

ACTEURS P.20

Introduction P.21

Collectivités territoriales P.22

Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Conseil Général Hérault

Communauté de communes Lodévois-Larzac

Charte Lodévois-Larzac

CPIE Causses Méridionaux

Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

Communauté de communes du Lodévois

Ville d'Art et d'Histoire de Lodève

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Opération Grand Site Saint-Guilhem

Communauté de communes du Clermontais

Syndicat Mixte de Gestion du Salagou

Acteurs locaux P.36

Associations

Bilan acteurs P.37

INVENTAIRE DU PATRIMOINE P.38

Introduction P.39

Inventaire thématique - milieu naturel P.40

Géologie

Topographie

Hydrologie

Climatologie

Pédologie

Ecologie

Dispositifs de protection

Bilan milieu naturel

Inventaire thématique - socio-culturel P.58

Archéologie

Histoire

Architecture

Monuments historiques

Itinéraires

Morphogénèse des villages

Urbanisme

Labels

Activités traditionnelles

Ethnologie

Bilan socio-culturel

Inventaire sectoriel P.78

Introduction

Présentation des grandes unités paysagères

Grands Causses et gorges

Contreforts

Garrigues

Basse vallée de l'Hérault

Bilan patrimoine d'intérêt Pays P.98

PRATIQUES ET PROJETS P.100

Introduction P.101

Pratiques en cours-actions de valorisation P.102

Inventaire

Restauration

Accueil touristique

Animation

Education

Ressources et publications

Sentiers d'interprétation et tables d'orientation

Signalétique

Bilan diversité de l'offre

Pratiques en cours - réseaux P.111

Projets en perspectives P.112

Principaux projets en cours et en réflexion

Bilan des projets en perspectives

BILAN ET ANNEXES P.118

Bilan du diagnostic P.118

Annexes P.120

Compte-rendu du comité technique du 3 juin 2008

Fiches sites d'intérêt Pays

BIBLIOGRAPHIE P.126

CONCLUSION P.130

INTRODUCTION

Réaliser le schéma directeur d'interprétation du patrimoine du Pays Coeur d'Hérault, lors d'un stage de fin d'étude de 6 mois, est une opportunité très intéressante à saisir dans l'optique d'acquérir et de compléter des compétences dans le domaine de la valorisation et de l'interprétation du patrimoine. C'est aussi la possibilité d'établir un réseau de contacts qui pourrait à terme se transformer en emploi.

Attiré par l'interprétation depuis le projet collectif réalisé en 2007 avec l'IUP «Valorisation du Patrimoine Rural» pour la création d'un sentier d'interprétation des ardoisières de Travassac, le Pays Coeur d'Hérault m'a offert la possibilité de compléter cette première expérience enrichissante par un travail plus global se situant en amont de toute action de valorisation du patrimoine. Cette mission nécessite réflexion, organisation et esprit de synthèse afin de cerner les enjeux de l'interprétation sur un territoire de 77 communes.

L'échelle d'intervention de la structure Pays, propice par sa dimension à la mise en place d'une réelle stratégie de développement local, ainsi que la découverte d'un nouveau territoire méditerranéen aussi riche et diversifié que le Coeur d'Hérault, sont également des facteurs attractifs qui m'ont influencés dans le choix de ce stage.

Les enjeux et le cadre de cette mission furent déterminés dès le début du stage grâce à un travail en amont mené fin 2007 par Magali Léon-Philip, maître de stage chargée du développement culturel au Pays Coeur d'Hérault. Ce travail s'est traduit notamment par deux réunions «Patrimoine» permettant d'identifier et de rassembler les principaux acteurs patrimoniaux du territoire et d'amorcer les besoins et nécessités du Coeur d'Hérault en la matière.

Dans la continuité des schémas de développement culturel et touristique du Pays, dans lesquels le volet patrimonial constitue un axe stratégique, et dans la perspective d'un projet de création d'un Pays d'Art et d'Histoire, 4 principaux objectifs ont été établis durant ce stage de 6 mois :

- Valoriser le patrimoine du territoire dans une logique de réseau, en produisant un document référence commun à l'échelle du Pays, déclinable ultérieurement à des échelles plus locales.
- Mettre en cohérence et en complémentarité les ressources (acteurs et projets).
- Définir des critères de choix et faire ressortir des priorités pour susciter des projets.
- Expliquer le territoire aux visiteurs.

Afin de répondre à ces problématiques, le choix méthodologique a été d'opter pour un schéma composé de deux documents distincts et complémentaires. Le premier, présenté dans ce rapport, est un diagnostic territorial indispensable pour mener à bien une politique cohérente de développement patrimonial. Il résulte de la collecte des travaux réalisés au sein des micro-territoires qui composent le Pays Coeur d'Hérault. Suite à la présentation du contexte de la mission, 3 grandes parties structurent ce diagnostic : une première permet de présenter les principaux acteurs patrimoniaux du territoire. Elle est suivie d'un pré-inventaire des richesses patrimoniales d'intérêt Pays qui permet d'aboutir à un recensement des pratiques en cours et des projets existants dans ce domaine. Enfin, une synthèse sert de passerelle à la phase stratégique.

Le second document, plus synthétique, est axé sur l'interprétation et ses principes : il se compose de propositions d'orientations et d'outils afin de mettre en cohérence et en complémentarité toutes les ressources disponibles du territoire. Une proposition d'un plan d'actions patrimoniales clôture ensuite l'étude menée durant ce stage.

Introduction	P.3	Enjeux	P.13	Réunions Patrimoine de 2007	P.15
Contexte	P.4	Charte de Pays	P.13	<i>Commentaires du diagnostic : 1^{ère} réunion</i>	
Territoire	P.4	<i>Axe 1 : Organisation et union des acteurs</i>		1°) Définition patrimoine	
<i>Positionnement géostratégique</i>		Mesure 1.1. Structurer l'organisation des acteurs locaux à l'échelle du Pays pour faciliter leur mise en relation		2°) Acteurs	
Un territoire charnière entre tradition et modernité		Mesure 1.2. Définir les missions respectives des différents opérateurs locaux et les niveaux ou périmètres d'intervention pertinents		3°) Education	
<i>La carte politique locale</i>		Mesure 1.3. Se concerter avec les territoires voisins et construire des partenariats externes		4°) Relation patrimoine/développement local	
L'intercommunalité		<i>Axe 2 : Un urbanisme cohérent</i>		5°) Equipements	
Les élections municipales de Mars 2008		Mesure 2.2. Concrétiser une politique foncière d'accueil de population et d'activités qui respecte les équilibres, le patrimoine et la qualité paysagère des villages		<i>Objectifs et pistes d'action : 2^{ème} réunion</i>	
Pays Coeur d'Hérault	P.6	Mesure 2.3. Mener une politique foncière et agri-environnementale volontariste pour que l'agriculture continue d'être un facteur de cohérence du territoire		Propositions pour 2008-2013	
<i>Qu'est-ce qu'un pays ?</i>		Mesure 2.4. Préserver et valoriser les espaces naturels		Méthodologie	P.16
<i>Stratégie</i>		<i>Axe 3 : Qualité de vie, cohésion sociale</i>		Principe d'organisation	
<i>Contexte socio-économique</i>		Mesure 3.2. Consolider le lien social en favorisant l'animation et la vie associative		P.16	
Une desserte au coeur du nouveau delta autoroutier		<i>Axe 4 : Création d'emploi et de richesse</i>		Méthode du diagnostic	
Une population rurale malgré l'influence grandissante de Montpellier		Mesure 4.1. Renforcer les filières et les secteurs d'activités présents sur le territoire		P.17	
Evolution démographique		Mesure 4.3. Encourager et soutenir l'innovation localement, et valoriser le potentiel de la ressource humaine, pour consolider l'emploi		<i>Prises de contact</i>	
Logement				La mission	
Economie				Le territoire	
Artisanat, commerces et industries				Les acteurs	
Agriculture				<i>Recherche d'informations</i>	
Tourisme				Concernant le patrimoine local	
<i>Schéma de développement touristique</i>				Concernant les projets	
La mission d'animation touristique en Coeur d'Hérault				<i>Critères de distinction entre sites «Pays» et curiosités locales</i>	
Plan d'actions réalisé en 2005					
Modalités du stage	P.12	Schéma de développement culturel	P.14	Comité technique	P.19
<i>Préambule</i>		<i>Eléments de synthèse du diagnostic</i>		<i>Composition</i>	
<i>Contenu de la mission</i>		<i>Les objectifs du schéma</i>		<i>Réunions</i>	
Thème		<i>Stratégie du Schéma</i>		<i>Objectifs</i>	
Objectifs		Axe I- Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective		<i>Animation des réunions</i>	
Contenu		Axe II- Elargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous		<i>Compte-rendu</i>	
<i>Modalités de mise en oeuvre</i>		Axe III- Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural			
Maîtrise d'ouvrage principale et associée		Axe IV- Connaître, valoriser et animer le patrimoine			
Maîtrise d'oeuvre		<i>Calendrier de mise en oeuvre et méthodologie de la démarche</i>			
<i>Durée et échéancier</i>					
<i>Production et restitution</i>					



Introduction

Le schéma directeur d'interprétation du patrimoine du Pays Cœur d'Hérault s'inscrit dans une perspective globale de développement local dans laquelle il est nécessaire de contextualiser et de cadrer les principes et objectifs de la mission. Chaque acteur pourra ainsi cerner les enjeux de ce schéma.

Localiser le Cœur d'Hérault, analyser son contexte territorial et ses enjeux socio-économiques sont des préliminaires indispensables avant d'aborder le rôle de l'association Pays Cœur d'Hérault, maître d'ouvrage de la mission.

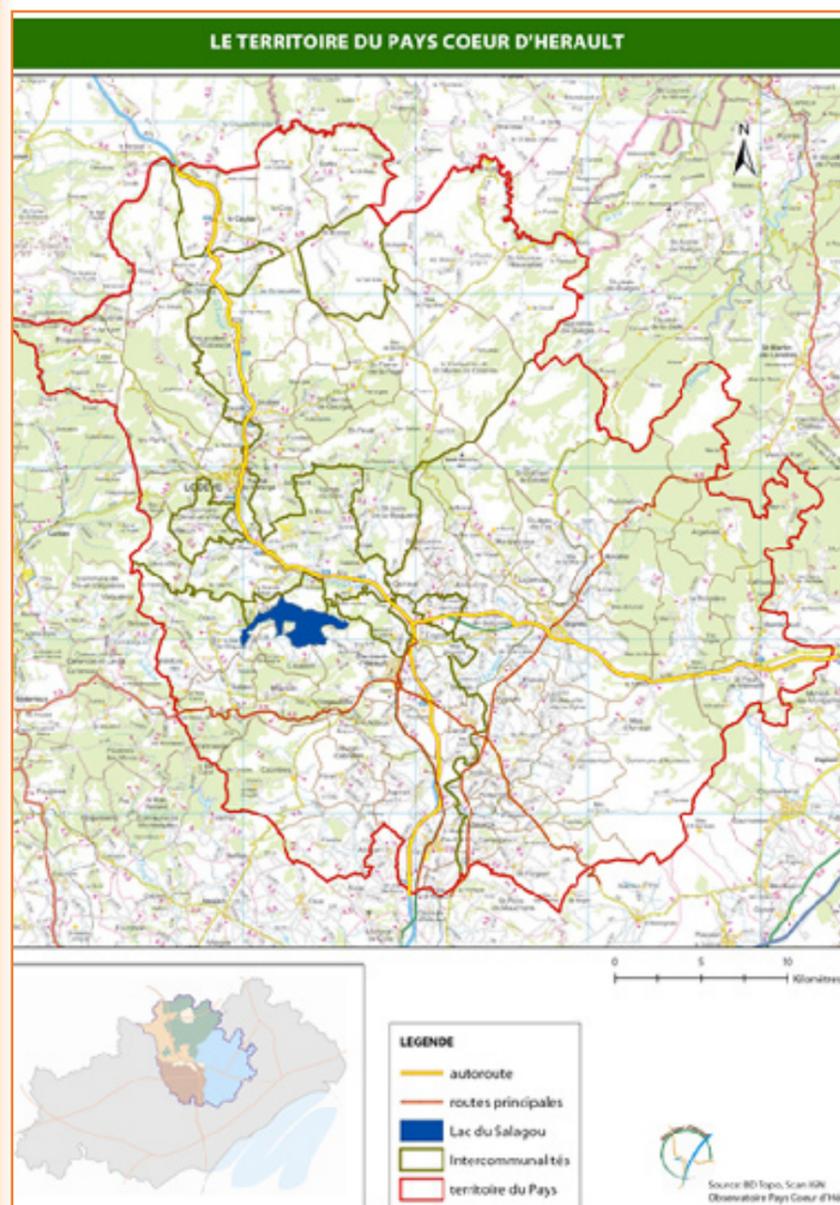
Ce schéma, qui fait suite aux deux réunions «Patrimoine» effectuées fin 2007, résulte des volontés définies dans la Charte du Pays pour coordonner, animer et étudier le patrimoine en relation avec les schémas de développement culturel et touristique du Pays.

Définir les principes d'organisation méthodologique souligne la démarche appliquée durant ce stage de 6 mois. Elle permet ainsi aux différents acteurs locaux de comprendre les résultats qui découlent de cette étude, tout en donnant la possibilité de se servir de cette méthodologie lors de futures études similaires.

Territoire

Le Coeur d'Hérault est un territoire de 77 communes bordé au Sud par les agglomérations littorales de Montpellier, de Sète, d'Agde et de Béziers. A l'Ouest se trouve le Pays du Haut-Languedoc, au Nord-Est celui des Cévennes, et au Nord celui des Causses aveyronnais.

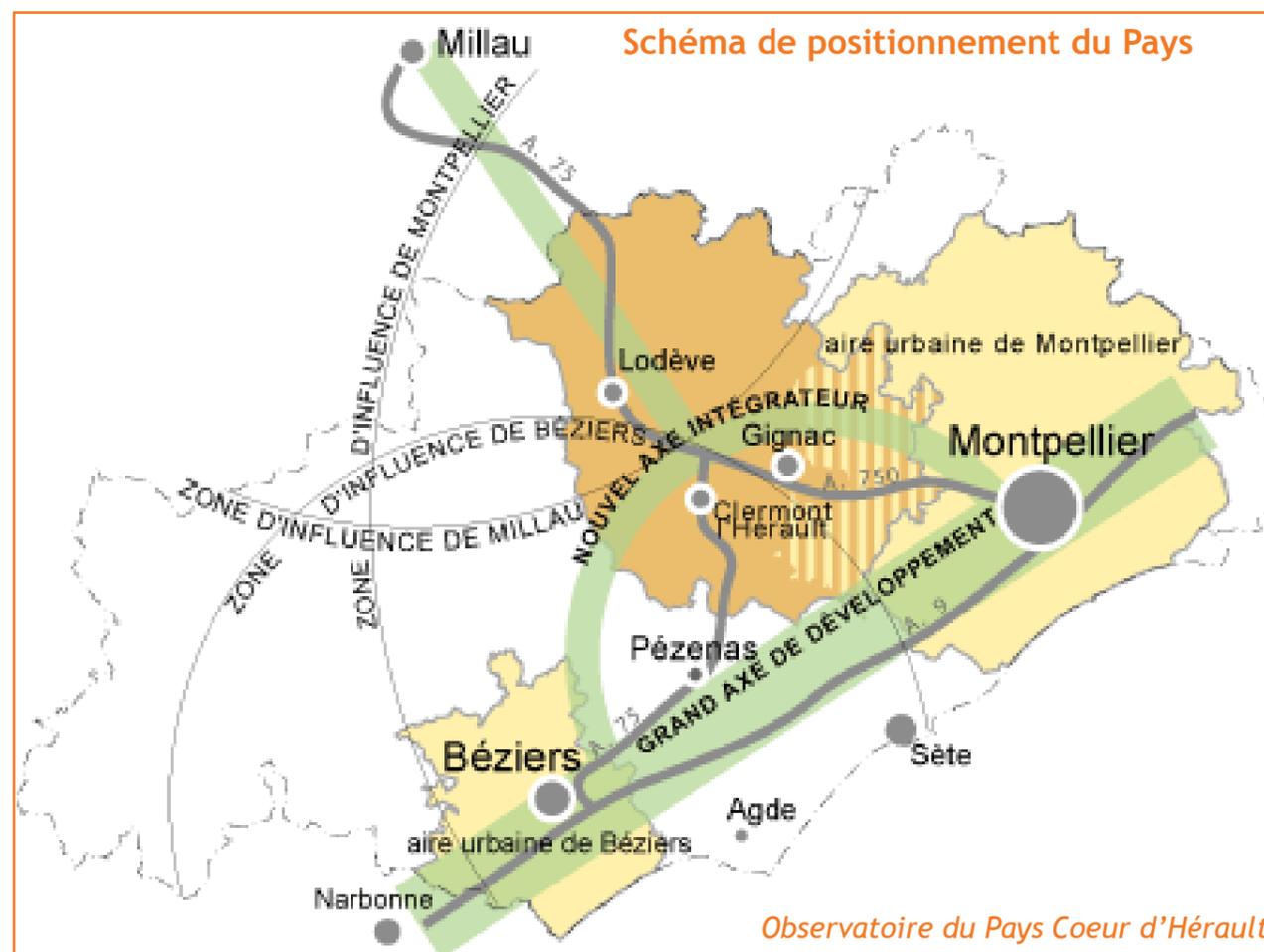
Cette situation lui confère une position charnière stratégique, à forte potentialité, un espace relativement central au croisement de deux axes structurants, l'A75 et l'A750.



Positionnement géostratégique

Au sein du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon, cet espace se présente comme un territoire de convergence et d'équilibre entre :

- la plaine hyper-active («boulevard de la Méditerranée») et la montagne méditerranéenne préservée (agriculture déclinante et industrie disparue).
- un Est fortement influencé par le pôle urbain montpelliérain (capitale régionale administrative) et un Ouest plus fragile et traditionnel (bassin viticole historique du Biterrois).



Le Coeur d'Hérault présente les caractéristiques d'un bassin de vie qui lui est propre et conserve un héritage marqué en terme de cohérence et d'identité remontant à l'époque de St-Benoît d'Aniane, de la Vicomté d'Aumelas et du Cardinal Fleury. Cependant, ce territoire subit l'influence de phénomènes extérieurs puisqu'il fait partie de la zone d'habitat du grand Montpellier. La plupart des nouveaux arrivants du pays y travaillent.

Un territoire charnière entre tradition et modernité

Le territoire du Larzac Coeur d'Hérault a connu des changements significatifs depuis plusieurs décennies. Auparavant, il s'appuyait sur une civilisation agricole et rurale (élevage sur le Lodévois et le Larzac Méridional, polyculture méditerranéenne et viticulture en Centre Hérault). De nombreux bourgs jouaient alors une fonction de service et de développement industriel, notamment dans le textile à Lodève et à Clermont-l'Hérault.

Le territoire a conservé certains éléments hérités de sa tradition. Depuis 25 ans, l'industrie a fortement décliné, la viticulture s'est restructurée. La démographie et la pression urbaine ont connu une forte croissance, en raison d'une localisation du Pays au sein de l'ensemble d'héliotropisme européen et méditerranéen, à proximité de l'agglomération montpelliéraine en pleine expansion et de l'arrivée de l'A75-A750 conjuguée à l'ouverture du viaduc de Millau.

Le Coeur d'Hérault est ainsi en pleine phase de mutation à la charnière de son histoire. La capitale historique, administrative, industrielle et commerçante que constitue Lodève s'inscrit maintenant dans un réseau de pôles ruraux. La bourgade commerçante de Clermont-l'Hérault est désormais la commune la plus peuplée et devient une ville aux fonctions de centralité en raison de sa situation géographique dans le pays. Les 3 communes d'Aniane, Gignac et Saint-André-de-Sangonis constituent un pôle émergent à l'interface du pays et de l'agglomération de Montpellier. L'économie viticole s'oriente vers de nouveaux marchés, celle du tourisme se structure et se développe alors que l'économie résidentielle et de services connaît une forte expansion et constitue maintenant un véritable pan de l'activité locale. Le secteur tertiaire domine l'économie du bassin d'emplois.





La carte politique locale

L'intercommunalité

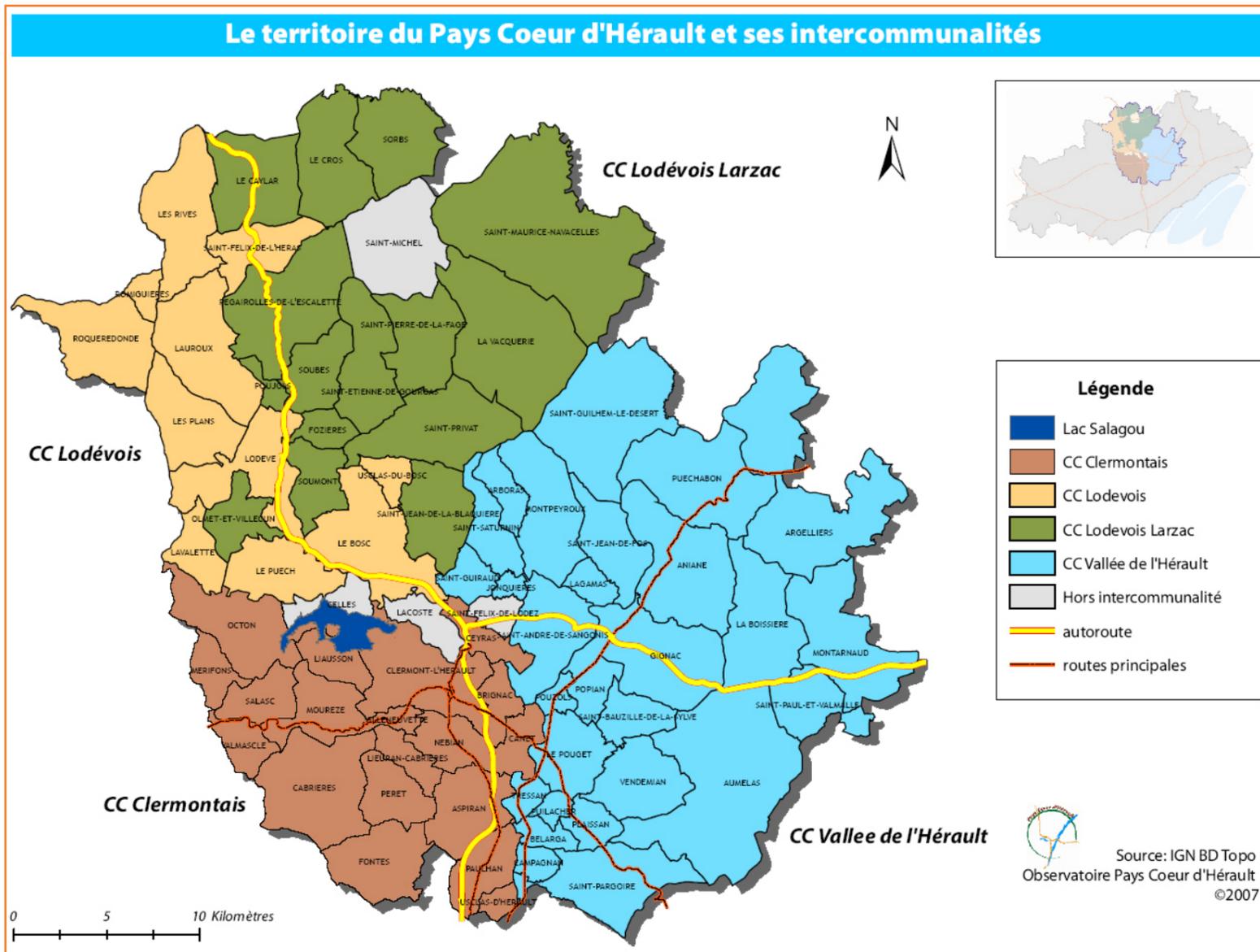
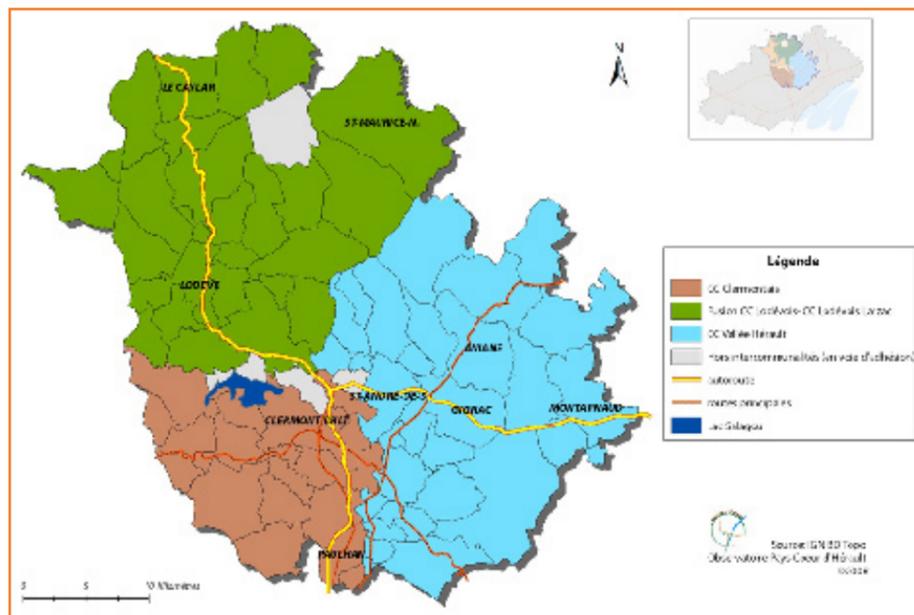
Le territoire Larzac Coeur d'Hérault est marqué depuis plusieurs années par la volonté des élus et des partenaires sociaux et économiques de travailler ensemble dans le cadre de projets à vocation intercommunale.

Le territoire regroupe 4 communautés de communes qui concernent 73 communes (4 hors intercommunalité), soit 92% d'entre elles et 98% des habitants du territoire.

- La communauté de communes «Vallée de l'Hérault» (28 communes)
- La communauté de communes «Lodévois» (11 communes)
- La communauté de communes «Lodévois-Larzac» (15 communes)
- La communauté de communes «Clermontais» (19 communes)

En dehors des compétences en aménagement du territoire et en développement économique, toutes ces structures ont opté pour la compétence en protection et mise en valeur de l'environnement, pour la compétence en politique du logement ainsi que pour la compétence SCOT. Toutes bénéficient également toutes de la taxe professionnelle unique.

Carte prévisionnelle de la structuration territoriale en 2009



Les élections municipales de Mars 2008

L'analyse de la carte politique locale montre que le territoire Coeur d'Hérault est fortement ancré à gauche avec une forte majorité de commune possédant un maire divers gauche.

Les élections de Mars 2008, qui se sont déroulées durant la première semaine du stage, ont entraîné deux principales modifications dans le contexte politique local qui devraient avoir de fortes répercussions dans l'organisation des collectivités territoriales locales.

- La mairie de Lodève, détenue avant les élections par un maire UMP réticent au Pays ainsi qu'aux intercommunalités environnantes, est passée aux mains d'un maire du parti socialiste. Une des priorités affichées lors de la campagne municipale est de rétablir l'entente intercommunale avec le Pays mais surtout, de regrouper les Communautés de communes du Lodévois et du Lodévois-Larzac en une seule Communauté de communes (regroupement prévu en octobre 2008). Cette volonté montre ainsi le souhait d'en finir avec les «guerres de clocher» et de travailler ensemble sur un projet commun dans les environs de Lodève. Cette nouvelle conjoncture est donc rassurante pour le Pays mais également pour l'ensemble du territoire car elle devrait permettre une meilleure cohésion territoriale ainsi qu'une nette amélioration du fonctionnement et de l'organisation.

- Le maire de Clermont-l'Hérault est devenu le président de la Communauté de communes du Clermontais, ce qui devrait permettre de développer des actions d'intérêt intercommunal au sein même du pôle structurant du Pays. Un office de tourisme intercommunal devrait enfin voir le jour à Clermont-l'Hérault.

Pays Coeur d'Hérault

Le Pays Coeur d'Hérault, initialement appelé Larzac Coeur d'Hérault, a été fondé en 2001. Il est porté par une association, dont le premier contrat de Pays date de juin 2005.

Cette structure porteuse, désormais composée de 5 salariés, assure le pilotage et le fonctionnement du pays, en respectant les principes des deux éléments fondamentaux des pays : la charte et le conseil de développement.

La vocation de l'association est la coordination, l'animation et l'étude. Elle joue un rôle de coordination de la réflexion et d'élaboration de propositions d'orientations ou d'actions.

Qu'est-ce qu'un pays ?

Créés par la loi n°95-115 du 4 février 1995 (LOADT) modifiée successivement par la loi n°99-533 du 25 juin 1999 (LOADDT) puis par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, les pays sont des territoires de projets organisés autour d'une charte et d'un conseil de développement, résultant d'une initiative locale partagée à l'échelle d'un bassin d'emploi. Ils ont pour objectif d'être des espaces de concertation et de coordination des initiatives des différents acteurs du territoire et de fédérer des intercommunalités souvent trop petites face aux enjeux de développement local.

Le cas du Pays Coeur d'Hérault est particulier à ce sujet car les Communautés de communes du territoire sont antérieures au Pays. Elles sont par conséquent mieux structurées, dans le sens où elles possèdent des effectifs et donc des compétences bien plus conséquentes grâce aux apports financiers de la taxe professionnelle unique et des aides financières du Département et de la Région, qui permettent notamment de venir compléter les enveloppes budgétaires de ces intercommunalités.

Au sein de ce contexte territorial, le Pays doit donc trouver sa place, principalement par le biais de l'animation, des études mais surtout de la coordination des acteurs territoriaux, qui doivent bien comprendre que le Pays n'est pas une structure supérieure ni équivalente mais plutôt une structure complémentaire. Par conséquent, les objectifs et les missions du Pays ne doivent pas être comparés à ceux des Communautés de communes (fonctionnement et budget différents) : ils doivent s'en accorder pour permettre une meilleure cohérence territoriale dans un but commun d'intérêt général.

Un pays ne peut travailler efficacement que dans un esprit de partenariat, le Pays étant une structure de rassemblement et de coordination permettant d'obtenir de grandes orientations, dont les opérations et les maîtrises d'ouvrage envisagées doivent ensuite être relayées et intégrées, notamment au sein des Communautés de communes.

Stratégie

AXE 1 L'ORGANISATION ET L'UNION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Mettre en place une organisation et une régulation à l'échelle du pays, pour mettre en cohérence les actions du développement et obtenir une cohésion territoriale

AXE 2 UN URBANISME COHÉRENT

Mettre en oeuvre une politique d'urbanisme, de maîtrise de la croissance et de gestion des espaces à l'échelle du Pays pour garantir et renforcer la complémentarité des fonctions économiques, résidentielles, écologiques et de loisirs du territoire

AXE 3 LA QUALITÉ DE VIE ET LA COHÉSION SOCIALE

Considérer la personne, animer le cadre de vie et préserver sa qualité, pour satisfaire les besoins essentiels des individus et conserver un lien social facteur d'intégration et de cohésion

AXE 4 LA CRÉATION D'EMPLOI ET DE RICHESSE LOCALEMENT À PARTIR DES ATOUTS ET DES POTENTIELS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Valoriser les ressources locales, se positionner sur de nouveaux créneaux et appuyer les innovations, pour générer un développement dynamique, ancré localement, et en capacité d'évolution

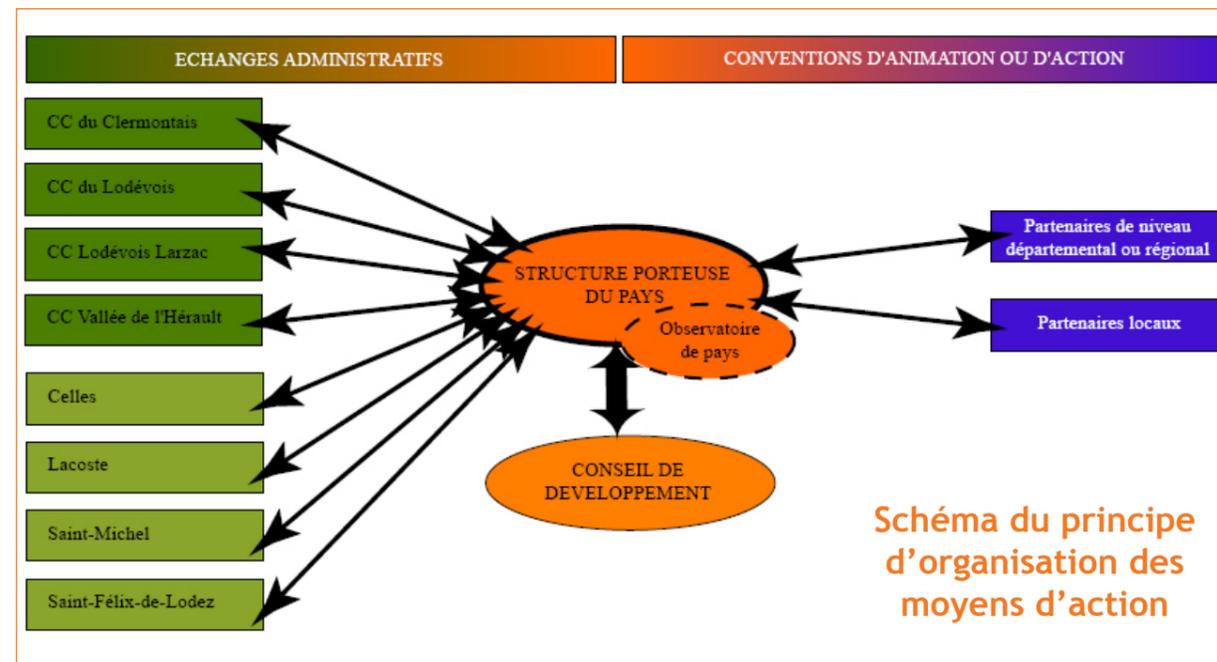
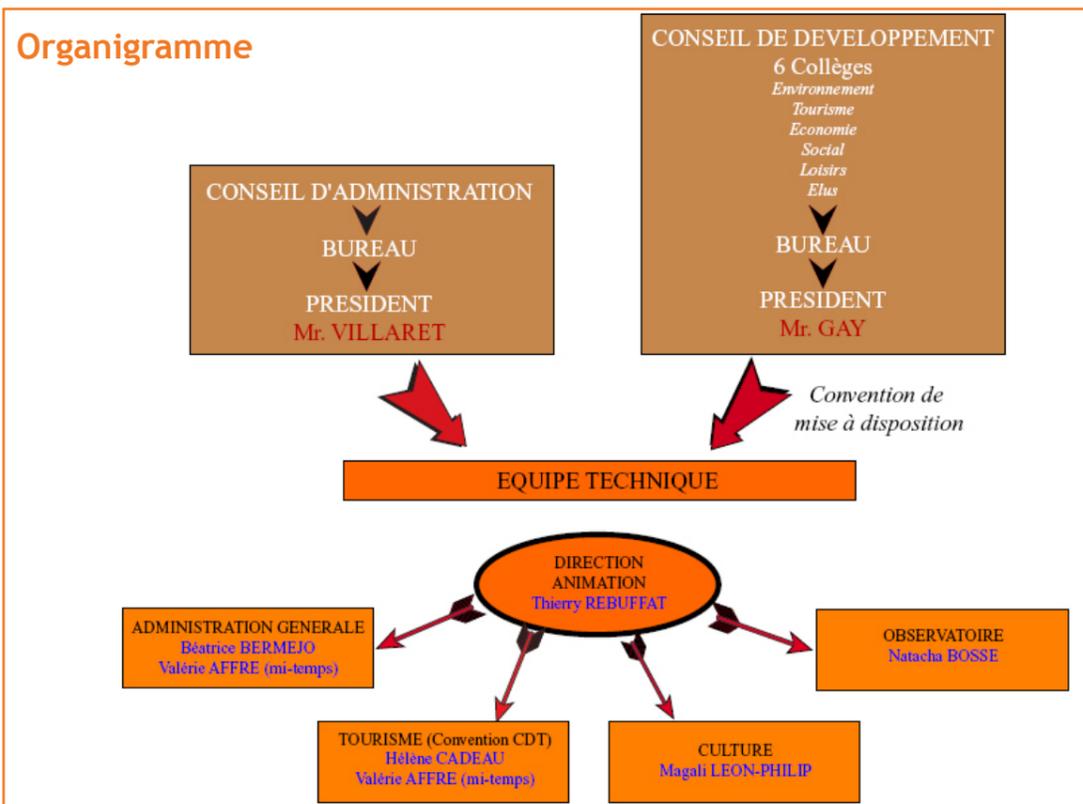


Schéma du principe d'organisation des moyens d'action

Aymeric Henou selon données Pays Coeur d'Hérault

Organigramme





Contexte socio-économique

(données provenant de l'Observatoire du Pays selon une étude réalisée par KREPIS)

Une desserte au coeur du nouveau delta autoroutier

Le territoire du Coeur d'Hérault bénéficie d'une situation particulièrement stratégique, au coeur du nouveau «delta autoroutier» formé par l'A75/A750 et l'A9. Il constitue un espace de centralité fonctionnelle appelé à évoluer rapidement avec le desserrement des agglomérations de Montpellier et de Béziers et le développement du bassin portuaire de Sète.

Ces perspectives d'évolution traduisent une profonde mutation de cet espace qui va passer d'un héritage agricole, industriel et rural relativement autonome de 50.000 habitants, à un développement différent de l'agriculture et du tertiaire, fortement lié à la vie des agglomérations littorales, et notamment celle de Montpellier, avec bientôt 100.000 habitants (à l'horizon 2015-2020 ?). L'A. 75 / A. 750, autoroute gratuite à forte densité d'échangeurs, crée de nouvelles proximités qui vont bouleverser la géographie du territoire «Coeur d'Hérault». Clermont l'Hérault, située au centre du pays, se trouve désormais à peine à 30 minutes des portes de l'agglomération montpelliéraine.

Millau, à 40 minutes de Lodève et à une heure de Montpellier, va regarder de plus en plus vers le Sud.

Depuis 2006, le pôle économique du bassin de Thau, avec le Port de Sète, regarde de plus en plus vers «son» nord (A75, Massif Central) pour définir son avenir à long terme; sa prospective se tourne donc vers le Coeur d'Hérault.

Schéma de la desserte du Pays Coeur d'Hérault

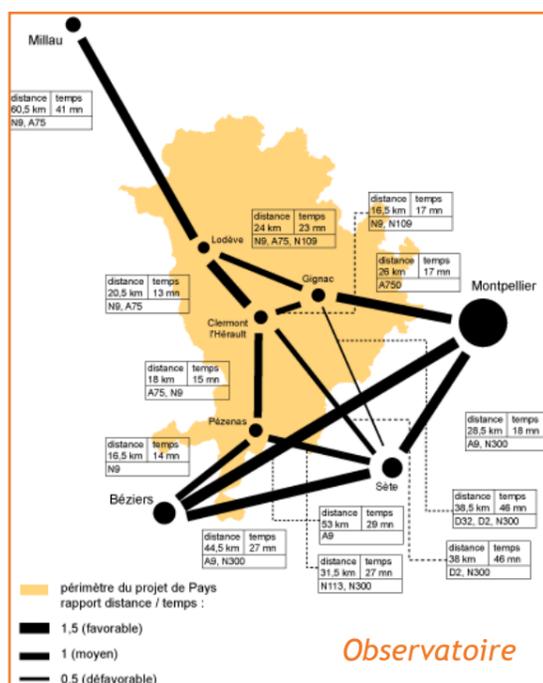
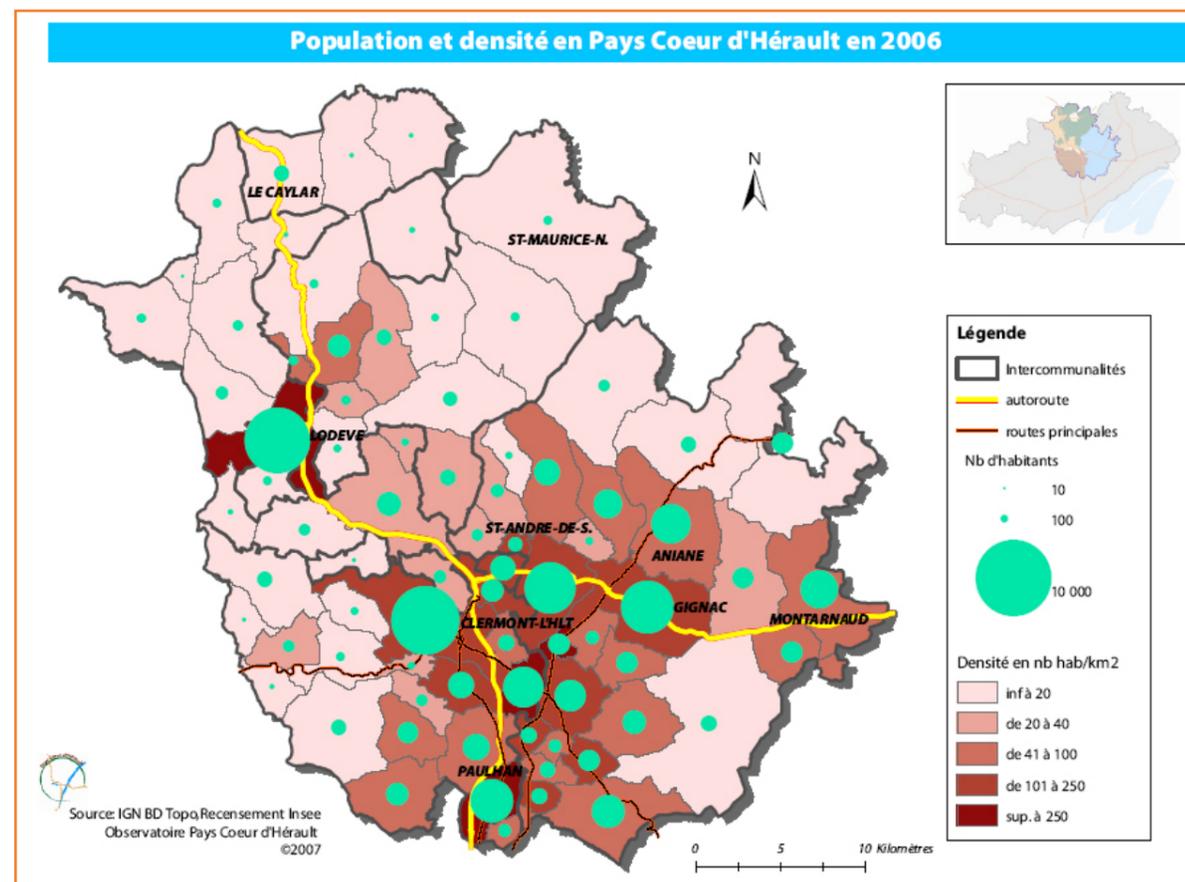


Schéma directeur d'interprétation du patrimoine

Aymeric Henou

Mars-Septembre 2008



Une population rurale malgré l'influence grandissante de Montpellier

Le territoire est essentiellement composé de communes rurales, seules 8 communes ont plus de 2000 habitants. On comptait 55 397 habitants au recensement de 1999, pour une densité moyenne de 43hab/km², très faible en comparaison avec le reste du département (147 hab/km²).

En 2007, la commune la plus peuplée est celle de Clermont-l'Hérault avec plus de 8000 habitants. Lodève vient ensuite avec plus de 7500 habitants. Elle fut la plus peuplée jusqu'en 2006. Ces deux communes totalisent 20% de la population du Pays. Le pôle multifonctionnel de Gignac/Aniane/St-André-de-Sangonis représente aujourd'hui plus de 12500 habitants.

La répartition géographique de la population met en évidence une grande disparité entre une partie Nord et Ouest dépeuplée où la plupart des communes ont moins de 500 habitants et une partie Sud et Est plus urbaine où se localisent les principaux bourgs-centres (Paulhan, Gignac, St-André de Sangonis) et les communes de la troisième ceinture d'agglomération de Montpellier (Montarnaud).

La situation de Lodève est originale : une ville centre densément peuplée entourée d'un bassin de vie de 25 communes où la densité moyenne est inférieure à 10 hab/km².

Clermont l'Hérault avec St-André de Sangonis, Gignac, Aniane, et dans un degré moindre avec Canet et Le Pouget, forment un «archipel urbain» en position de force dans l'ensemble du territoire ; les densités de population y sont beaucoup plus élevées qu'ailleurs. Au Sud du territoire, Paulhan (dans le bassin de population de Pézenas) affirme son rôle de pôle urbain secondaire.

Le Caylar est une capitale atypique pour le Larzac méridional, en raison notamment de l'aire de service de l'A75 et de l'activité économique qui se développe autour, avec une vocation mixte tournée à la fois vers le transit et vers les résidents.

On n'oublie pas les villages d'Octon et de La Vacquerie, qui assurent des fonctions relais dans des espaces excentrés. On citera aussi Saint Pargoire, au sud du pays en direction de Sète, qui progresse fortement.

Evolution démographique

Une croissance démographique principalement liée à l'excédent du solde migratoire, lequel résulte de la combinaison du phénomène d'héliotropisme que connaît le Languedoc Roussillon depuis les années 1970, et d'une situation géographique à proximité de l'agglomération montpelliéraine.

L'évolution démographique est à la hausse sur l'ensemble du Pays depuis 1999 puisque le Coeur d'Hérault a gagné un peu plus de 20% d'habitants (de 55.000 à 68.000) en seulement 7 ans. Cette croissance liée essentiellement à l'arrivée de nouveaux habitants signifie que le Pays est une terre d'accueil.

Ce constat peut-il être généralisé à l'ensemble du Pays ? D'après la carte d'évolution des populations, l'Est est en pleine phase de croissance, d'accueil et par conséquent d'urbanisation, alors que le Nord et l'Ouest ne connaissent pas la même dynamique notamment par un solde naturel déficitaire, signe d'une population âgée.

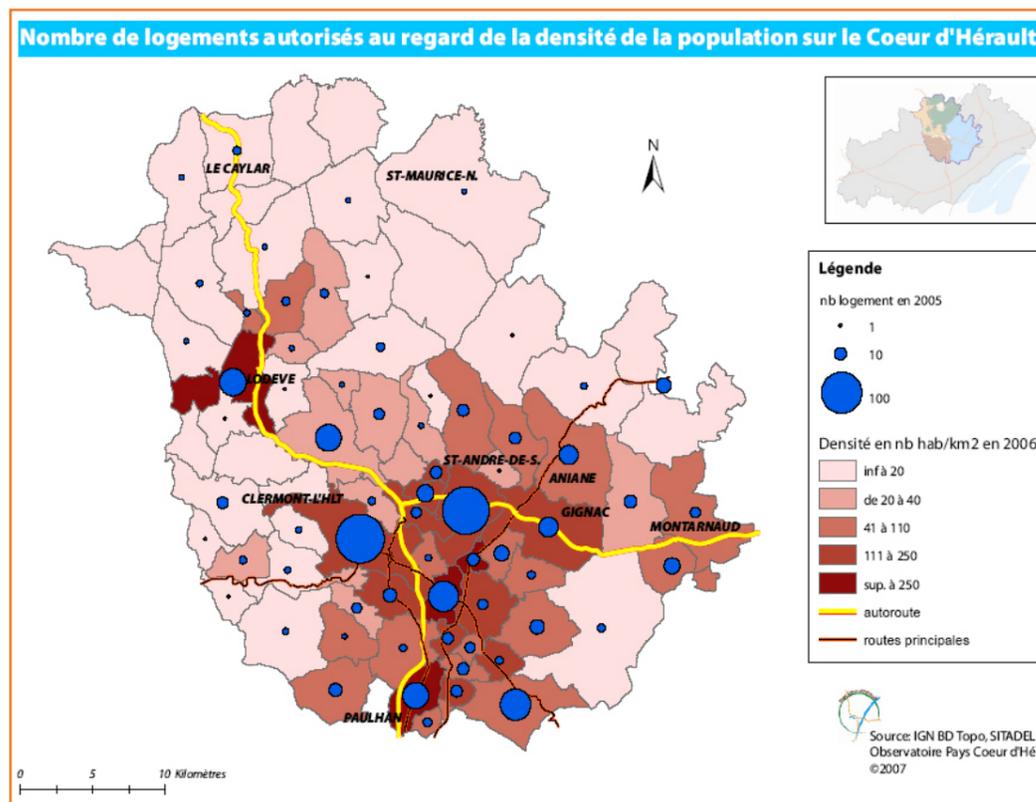
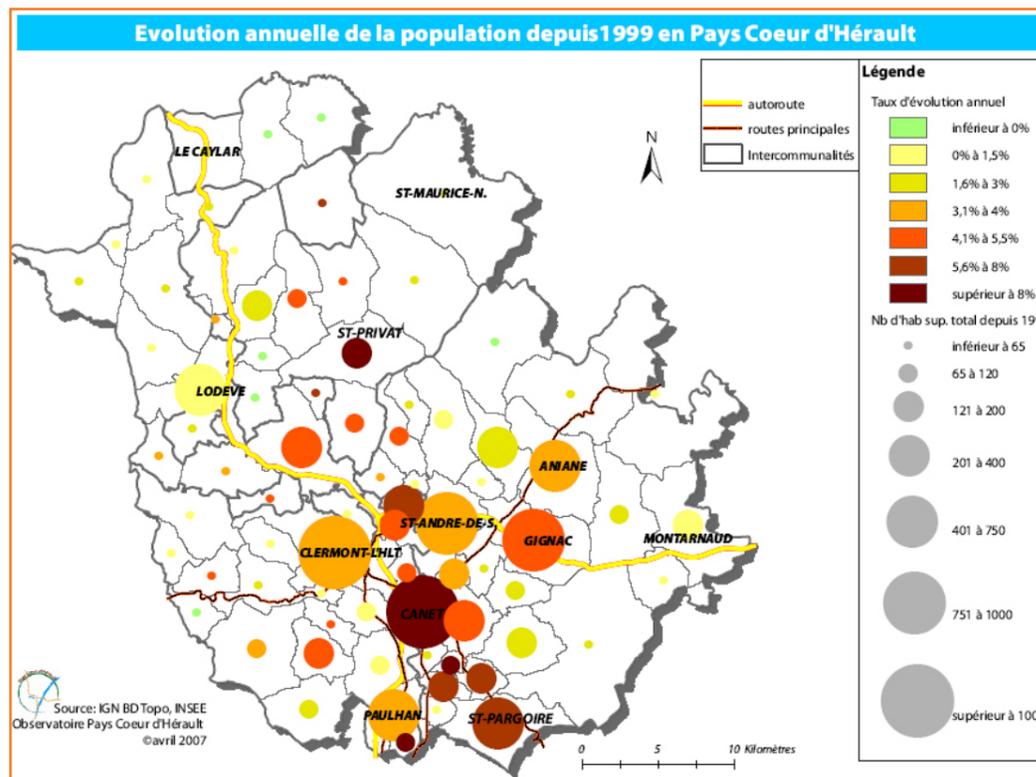
Des enjeux différents sont donc à prendre en compte selon les spécificités de chaque territoire composant le pays, notamment en ce qui concerne l'urbanisation et l'épineuse question des logements.

- La vallée de l'Hérault et dans une moindre mesure les piémonts du Larzac, constituent des secteurs en très forte croissance, connaissant une réelle problématique liée à l'urbanisation. En effet, il existe un risque de développement urbain non intégré, c'est-à-dire qui ne respecterait ni le lien social, ni la qualité environnementale. L'enjeu n'est donc pas de chercher à faire venir de nouveaux arrivants, mais plutôt de préserver l'environnement et le lien social en contrôlant l'urbanisation,

- A l'inverse, les Causses et l'Escandorgue sont des zones en stagnation voir dans certains secteurs en perte de population, qui ont plutôt tendance à valoriser cette qualité environnementale afin de chercher à accueillir de nouveaux arrivants qui pourraient permettre de redynamiser ces territoires. La problématique n'est donc plus de maîtriser, mais d'attirer la population.

La structuration des documents d'urbanisme, au travers de la création d'un SCOT à l'échelle du pays, paraît ainsi être une réelle nécessité afin de coordonner et de prendre en compte l'ensemble des dynamiques existantes sur le Pays.

La problématique de l'urbanisation sera évoquée dans les enjeux patrimoniaux en lien avec le patrimoine bâti des villages, mais cette question de l'urbanisation doit aussi être abordée dès le contexte socio-économique si l'on veut déjà cerner les différents enjeux du développement local des territoires.



Logement

L'évolution du parc de logements depuis 1990 a suivi l'évolution démographique. Sur l'ensemble du territoire, la progression du nombre de logements est soutenue ; les taux d'évolution les plus forts (jusqu'à 38,8 % d'augmentation sur Montarnaud) concernent les communes les plus proches de Montpellier marquées par le phénomène de métropolisation et l'élargissement du « bassin de vie ». Les plus fortes progressions touchent également certaines communes rurales isolées faiblement peuplées (le Cros, St-Privat, les Rives) pour lesquelles le développement urbain commence à peine ainsi que certaines communes voisines des unités urbaines de Lodève - Clermont l'Hérault (Soumont, le Bosc, Celles).

Sur ces secteurs, les communes sont soumises à une forte pression démographique et les logements même vétustes sont occupés. Le développement du parc, peu homogène, semble plus répondre à des opportunités locales qu'à une réelle politique de maîtrise du développement de l'habitat.

L'âge des logements est également un bon indicateur de la vitalité locale ; il oppose nettement la plaine et le piémont aux zones montagneuses du Larzac notamment. Dans certains secteurs très ruraux comme sur le canton du Caylar, la part des logements anciens atteint 72,1 % alors que les communes appartenant à l'aire urbaine de Montpellier sont caractérisées par une importante part de logements récents (28,3% des logements réalisés après 1982 sur le canton d'Aniane).

Enfin, il faut signaler que chaque année depuis 2003, est autorisée la construction de 600 à 700 logements par an dans le Pays Coeur d'Hérault, qui entre donc bien dans cette nouvelle dynamique locale située au centre du département de l'Hérault, et qui souhaite connaître un développement maîtrisé.

Encore une fois, la préservation de la qualité des paysages et du patrimoine (dimension «environnementale»), de la qualité de vie (lien social), et de la qualité de l'économie (activité locale propre au territoire, mais tournée aussi vers l'extérieur) sont les lignes directrices à assurer pour satisfaire aux attentes des acteurs et de la population locale.



Carte des sites touristiques du Pays



Source : observatoire selon étude KREPIS

Tourisme

Le territoire du Pays "Larzac - Cœur d'Hérault" bénéficie d'un potentiel touristique remarquable grâce à une situation géographique privilégiée doublée d'une forte densité en sites et éléments patrimoniaux.

Le territoire jouit d'une position rétro littorale favorable et se positionne en tant que porte d'accès de la façade méditerranéenne depuis le Nord de la France et de l'Europe grâce notamment à l'A.75.

Qui plus est, le territoire Larzac-Cœur d'Hérault est parsemé de curiosités d'envergure et recèle de trésors architecturaux. Les sites de Navacelles ou de St-Guilhem-Le-Désert possèdent une renommée qui dépasse les frontières de l'hexagone.

La zone d'étude comprend des pôles touristiques attractifs de par leurs paysages, activités ou d'autres éléments très diversifiés :

- Les franges septentrionales se caractérisent par un potentiel touristique lié aux espaces naturels. Le Larzac attire les touristes pour ses grands espaces alors que Lodève et Aniane s'affirment en tant que pôles d'hébergement (+ de 500 lits pour cette partie Nord du Pays).

- Le lac du Salagou et les communes environnantes constituent un autre ensemble touristique et récréatif important. La retenue d'eau attire pour la baignade et les activités nautiques. De plus, le cirque de Mourèze contribue à l'intérêt de ce secteur. Clermont l'Hérault fait figure de ville-centre en matière d'hébergement pour cette zone, mais demeure semble-t-il sous équipé.

Le territoire Larzac - Cœur d'Hérault possède une fréquentation touristique exceptionnelle (près de 600 000 visiteurs en 2000) basée sur la diversité des sites et des potentialités touristiques qu'offrent ses sites naturels et urbains, malgré une offre insuffisante du parc d'hébergement touristique, notamment en terme de qualité.

Cette rapide approche touristique permet de visualiser ce que le Pays considère comme étant des sites touristiques. Afin de répondre à tous ceux qui prétendent que le patrimoine n'est qu'une sorte de tourisme maquillé, il sera intéressant de comparer (en tant voulu) la richesse et l'offre patrimoine avec celle touristique affichée ici. Cette comparaison attestera sans doute que le patrimoine est une notion plus transversale, qui comprend le tourisme mais qui rassemble également de nombreux domaines et constitue ainsi une base fondamentale pour la gestion d'un territoire. Le patrimoine est donc un véritable outil de développement local.





Schéma de développement touristique

La mission d'animation touristique en Cœur d'Hérault

L'articulation entre la destination touristique et le Pays (qui recouvrent le même territoire), souhaitée par les élus, est clairement affirmée dans la charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault 2003-2013.

L'une des mesures prioritaires porte également sur la nécessité de se doter d'une organisation touristique collective à l'échelle du Pays. De plus, la destination « Causses et Vallées de l'Hérault » a été clairement identifiée comme un espace touristique cohérent à conforter et développer.

En 2000/2001, un comité de pilotage est mis en place afin d'élaborer avec l'appui du CDT et du cabinet DGCA, un schéma de développement touristique. Ce dernier, remis à jour en 2003, préconise la mise en place d'une organisation touristique commune et la création d'une mission d'animation et de développement avec le concours financier du Département.

Aujourd'hui, dans le cadre du schéma départemental du tourisme et des loisirs 2005- 2010, les élus réaffirment leur volonté de poursuivre et conforter cette politique qui répond aux enjeux du projet départemental « Hérault avenir ».

Ainsi, une convention de partenariat CDT/Pays Cœur d'Hérault a été signée en septembre 2005 afin de définir les conditions et les modalités de partenariat pour :

- favoriser et soutenir le développement touristique de la destination « Causses et vallées de l'Hérault » en cohérence avec la politique départementale du tourisme et des loisirs,
- mettre en place et préciser le fonctionnement de la mission d'animation et de coordination de la destination nécessaire à la mise en œuvre de son projet de développement touristique.

Plan d'actions réalisé en 2005

AXE 1 : ORGANISATION - MISE EN RESEAU - PROFESSIONNALISATION
Mesure n°1 - Mise en place d'une méthode et des instances de travail

- ACTION 1.1-Méthode de travail
- ACTION 1.2-Mise en réseau des OT
- Mesure n°2 - Professionnalisation des acteurs touristiques du territoire
- ACTION 1.3-Création d'outils de communication interne
- ACTION 1.4-Observatoire touristique
- ACTION 1.5-Base de données SITI
- ACTION 1.6-Accompagner le lancement d'une démarche qualité au sein des OT
- ACTION 1.7-Former les acteurs du tourisme
- ACTION 1.8- Promouvoir un tourisme durable notamment auprès des TPE

AXE 2 : AMELIORER L'ACCUEIL ET L'ACCESSIBILITE A L'INFORMATION, AUX SITES

- Mesure n°1 - Actions de communication
- ACTION 2.1-Positionnement de la destination
- ACTION 2.2-Site internet
- ACTION 2.3-Outils divers
- Mesure n°2 - Politique éditoriale commune
- ACTION 2.4-Guide d'appel
- ACTION 2.5-Guide HEBERGEMENT
- ACTION 2.6-Guide ACCUEIL
- ACTION 2.7-Supports de communication thématiques
- Mesure n°3 - Amélioration de la signalisation touristique
- ACTION 2.8-Poursuite et mise à jour du Système d'Information Locale (SIL)
- ACTION 2.9-Micro signalisation/continuité et cohérence de la micro signalisation avec le SIL sur le territoire
- ACTION 2.10-Mise en réseau et appui au développement des grands sites

AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : RENFORCER L'IDENTITE ET AMELIORER LA QUALITE

- Mesure 1- Agritourisme (Pilotage par la commission Agriculture du Pays)
- ACTION 3.1-Oenotourisme
- ACTION 3.2-Oléitourisme
- ACTION 3.3-La Trufficulture : 7ème gala à Clermont l'Hérault
- Mesure 2- Valorisation des produits locaux et outils d'aide à la découverte et d'interprétation du patrimoine
- ACTION 3.4-Assiettes de Pays : Favoriser la collaboration entre producteurs locaux et les restaurateurs
- ACTION 3.5-Cafés de Pays (ou autre concept)
- ACTION 3.6- Création de circuits - Opération « Un jour, une route, un terroir »
- ACTION 3.7- Création de circuit - « Itinéraire A 750 »
- ACTION 3.8- Soutien aux actions de valorisation du patrimoine
- ACTION 3.9- Centre de ressources du patrimoine et de partage de la connaissance du patrimoine, du paysage et de l'urbanisme en Cœur d'Hérault (Cf. commission patrimoine)
- Mesure 3- Animation culturelle / Pilotage par la commission culture
- ACTION 3.10- Guide des programmations culturelles du cœur d'Hérault
- ACTION 3.11-Festivals et concerts

AXE 4 : DEVELOPPER UNE OFFRE D'HEBERGEMENT DE QUALITE

- ACTION 4.1-Impulser la qualification des hébergements existants
- ACTION 4.2-Créer les conditions pour l'implantation de nouveaux hébergements = aide aux porteurs de projets

AXE 5 : STRATEGIE MARKETING - MISE EN MARCHÉ LA DESTINATION

- ACTION 5.1-Salon en Auvergne à Clermont-Ferrand (Partenariat CDT, Réponse à rendre fin octobre)
- ACTION 5.2-Présence coordonnée sur les salons de proximité

Ordre du jour de la commission tourisme du 19 juin 2008

- Signalétique touristique : point sur le Système d'Information Local départemental (SIL) et sur les documents de communication de la charte signalétique de Pays
- Etude de positionnement identitaire : clôture de la mission.
- Communication et promotion : éditions 2008 et perspectives 2009, création et conception d'outils, salons
- Schéma des activités de pleine nature : validation des éléments du diagnostic
- Schéma d'interprétation du patrimoine : information sur l'état d'avancement de la mission
- Syndicat mixte du Salagou : projets en cours et perspectives

Perspectives 2009 en communication/promotion

- Fil conducteur : positionnement identitaire / La rencontre
- Qualification, structuration et développement de l'offre touristique significative
- Charte graphique et identitaire
- Guide touristique
- Photothèque de Pays
- Outils et affichage pour les salons
- Conception d'un guide d'appel
- Eductours de Pays
- Portail tourisme de la destination
- Choix des salons à affiner

Modalités du stage

Le stage consiste à réaliser en 6 mois un schéma directeur d'interprétation du patrimoine du Pays Coeur d'Hérault, sous la direction de Magali Léon-Philip responsable Culture du Pays.

Pour des questions d'ordre logistique, l'association Les Amis du Patrimoine Nébianais (APN), membre du collège 1 du Conseil de Développement (espace, patrimoine et environnement), héberge administrativement le stage sous la responsabilité de Jean-Louis Lacroix, président de l'association APN.

Deux conventions ont ainsi été signées :

- une convention entre l'université de Limoges et le Pays Coeur d'Hérault.
- une convention entre le Pays Coeur d'Hérault et l'association APN.

Préambule

Dans le cadre des objectifs de la Charte de Pays, la valorisation du patrimoine et le développement d'un tourisme intégré se rejoignent. Dans la continuité du schéma de développement touristique dont le tourisme culturel, patrimonial et scientifique constitue un des axes stratégiques, et dans la perspective d'un projet de création d'un Pays d'Art et d'Histoire, il est souhaité la réalisation d'un schéma d'interprétation du patrimoine du Pays Coeur d'Hérault. Plusieurs micro-territoires souhaitant développer leur propre schéma, il s'agira de développer un schéma directeur qui pourra être décliné à des échelles plus locales.

Le patrimoine naturel et bâti du Pays Coeur d'Hérault est très riche et particulièrement varié. Le territoire dispose de sites remarquables mais également d'un patrimoine rural très dense. Le secteur est également marqué par la présence de sites archéologiques majeurs. Le patrimoine viticole et oléicole apparaît d'autre part comme un patrimoine identitaire fort, de même que le patrimoine industriel et géologique. Aussi, une hiérarchisation de tout ce patrimoine est à établir.

D'autre part, le territoire assiste aujourd'hui à la naissance de divers sites ou projets patrimoniaux qu'il convient de coordonner. L'étude devra porter prioritairement sur des éléments patrimoniaux accessibles au public et d'intérêt pour le Pays.

Contenu de la mission

Thème

Schéma d'interprétation du patrimoine

Objectifs

- Valoriser le patrimoine du territoire et favoriser sa mise en tourisme dans une logique de réseau, en produisant un document de référence commun à l'échelle du Pays, déclinable ultérieurement à des échelles plus locales.

- Mettre en cohérence et en complémentarité les ressources (acteurs et projets).

- Définir des critères de choix et faire ressortir des priorités pour susciter des projets.

- Expliquer le territoire aux visiteurs.

Contenu

1) Diagnostic/Inventaire

Collecter les travaux d'inventaire des ressources naturelles, culturelles et paysagères déjà réalisés ou collectés au sein des micro-territoires qui composent le Pays Coeur d'Hérault (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois, Lodévois-Larzac).

Inventorier les pratiques en cours et les projets existants dans ce domaine.

2) Proposition d'orientations (interprétation)

Travailler à une visualisation d'ensemble qui permettra d'établir une mise en lien géographique et identitaire des sites, de façon à mettre en cohérence et en complémentarité toutes les ressources disponibles du territoire.

- Hiérarchisation des patrimoines en fonction de leur type et de leur intérêt (local, régional, national, européen).

- Proposition d'un regroupement de ces patrimoines par thématique et/ou unité territoriale.

- Proposition d'un ou plusieurs fil(s) conducteur(s) qui lient et donnent une cohérence d'ensemble.

- Proposition de projets prioritaires.

3) Proposition d'outils

Ces outils permettront d'expliquer le territoire à ses visiteurs (signalétique, livrets, documentation, exposition...)

Modalités de mise en oeuvre

Maîtrise d'ouvrage principale et associée

Le maître d'ouvrage est l'association du Pays Coeur d'Hérault (l'affaire sera suivie par Thierry REBUFFAT, Directeur, Natacha BOSSE, Chargée de mission Observatoire, et Magali LEON-PHILIP, Chargée de Développement Culturel).

Un comité technique sera chargé de suivre l'avancée de la mission. Sa composition est la suivante :

- Pays
- Charte intercommunale Lodévois-Larzac
- Communauté de communes du Clermontais
- Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Région Languedoc-Roussillon
- Conseil Général de l'Hérault
- Conseil de développement du Pays
- Diverses associations de protection et de valorisation du patrimoine

Maîtrise d'oeuvre

L'association APN est le maître d'oeuvre de l'étude.

Durée et échéancier

La mission est prévue de mars à septembre 2008 (6 mois)

De mars à mai :

Phase 1) Etat des lieux - 1ère restitution en mai

De mai à juillet :

Phase 2) Interprétation - 2ème restitution en juillet

De juillet à septembre :

Phase 3) Proposition d'outils - Restitution en septembre

Production et restitution

Chaque phase de travail devra donner lieu à une restitution en 2 exemplaires papier ainsi que sous format numérique (3 rapports au total).

Une restitution orale sera à effectuer auprès des partenaires et acteurs locaux.





Charte de Pays

Afin de bien comprendre l'intérêt et les enjeux de ce schéma, il convient dans un premier temps de cadrer la mission dans un objectif global défini en 2003 dans la stratégie de la charte de développement durable du Pays.

Au travers de la lecture de la stratégie de la charte, on peut déjà émettre l'idée que le patrimoine est une véritable notion transversale source de développement local. En effet, il existe plusieurs mesures affectant le patrimoine, certes avec des degrés relatifs, à l'intérieur des 4 grands axes stratégiques du Pays (cf.p4).

Axe 1 : Organisation et union des acteurs

Mesure 1.1. Structurer l'organisation des acteurs locaux à l'échelle du Pays pour faciliter leur mise en relation

Sous-mesure 1.1.3. Permettre et faciliter la concertation et la communication au sein de la société civile, dans le même secteur d'activité ou la même thématique, mais aussi entre divers secteurs d'activités ou diverses thématiques.

Sous-mesure 1.1.4. Doter le tourisme d'une organisation collective à l'échelle du Pays

Sous-mesure 1.1.5. Créer des outils locaux de connaissance dynamique, notamment un observatoire de Pays

Mesure 1.2. Définir les missions respectives des différents opérateurs locaux et les niveaux ou périmètres d'intervention pertinents

Sous-mesure 1.2.1. Optimiser les compétences des acteurs locaux

Sous-mesure 1.2.3. Prolonger et préciser le contenu de la charte, faire vivre et évoluer le projet stratégique

Mesure 1.3. Se concerter avec les territoires voisins et construire des partenariats externes

Sous-mesure 1.3.2. Rechercher des synergies, notamment avec les territoires voisins et semblables du Larzac- Cœur d'Hérault

La stratégie est axée sur la mise en place d'une nouvelle organisation des acteurs locaux, afin d'obtenir une nouvelle façon de travailler dans la réflexion préalable à la constitution de projets, ainsi que dans la prise de décision, organisée autour :

- d'une plus forte coordination et cohésion des opérateurs publics locaux (notamment les intercommunalités)
- d'un développement de la concertation (conseil de développement et relais territoriaux)
- de la mise en place de moyens de communication et de coopération en interne et vers l'extérieur du territoire
- d'une volonté de travailler à la mise en cohérence des réflexions et donc a fortiori des programmes d'actions au sein et entre les différentes structures territoriales qui composent ce territoire

Axe 2 : Un urbanisme cohérent

Mesure 2.2. Concrétiser une politique foncière d'accueil de population et d'activités qui respecte les équilibres, le patrimoine et la qualité paysagère des villages

Sous-mesure 2.2.2. Développer la logique et la mise en oeuvre de chartes paysagères de qualité architecturale et urbaine, notamment pour les zones d'activités

Sous-mesure 2.2.5. Identifier, créer ou remettre à niveau des sites, espaces ou zones d'accueil majeurs ou structurants à l'échelle du territoire.

Sous-mesure 2.2.6. Préserver les terres agricoles, notamment viticoles, pour leur potentiel économique

Mesure 2.3. Mener une politique foncière et agri-environnementale volontariste pour que l'agriculture continue d'être un facteur de cohérence du territoire

Sous-mesure 2.3.2. Soutenir les pratiques de gestion des espaces et des milieux par une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment par l'élevage extensif.

Sous-mesure 2.3.3. Préserver le paysage viticole languedocien

Mesure 2.4. Préserver et valoriser les espaces naturels

Sous-mesure 2.4.1. Préserver le patrimoine naturel paysager et écologique des causses, des garrigues, des forêts, des cours et plans d'eau.

Axe 3 : Qualité de vie, cohésion sociale

Mesure 3.2. Consolider le lien social en favorisant l'animation et la vie associative

Sous-mesure 3.2.1. Placer la dynamique culturelle et patrimoniale comme élément majeur de l'animation du cadre de vie, notamment hors saison touristique.

Sous-mesure 3.2.2. Sensibiliser la population à l'environnement et la richesse paysagère, par l'éducation à l'environnement.

Axe 4 : Création d'emploi et de richesse

Mesure 4.1. Renforcer les filières et les secteurs d'activités présents sur le territoire

Sous-mesure 4.1.2. Favoriser les initiatives de valorisation économique des terroirs en s'appuyant notamment sur des signes distinctifs officiels de qualité existant

Sous-mesure 4.1.3. Développer un tourisme à l'échelle du pays appuyé sur le patrimoine, notamment naturel, à partir d'une logique de mise en réseau, notamment des grands sites.

Sous-mesure 4.1.4. Développer une politique qualitative de montage et de commercialisation de produits touristiques.

Sous-mesure 4.1.10. Doter le territoire d'une image spécifique liée à la qualité de ses produits, productions, et savoir-faire locaux.

Mesure 4.3. Encourager et soutenir l'innovation localement, et valoriser le potentiel de la ressource humaine, pour consolider l'emploi

Sous-mesure 4.3.4. Identifier, entretenir et promouvoir les savoir-faire locaux à destination des jeunes, des professionnels et des habitants.

Schéma de développement culturel

La Charte de développement durable 2003-2013 du Pays Cœur d'Hérault place la culture comme un élément majeur et transversal en termes d'identité territoriale, de cohésion sociale et de développement économique.

Depuis 2004, un travail sur la thématique culturelle est donc mené. Il a abouti en 2005 à l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic culturel sur le territoire. A partir de ce travail, il s'agit aujourd'hui de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement culturel du Pays Cœur d'Hérault. Ce projet culturel doit apporter à ce territoire une plus-value identitaire, sociale et économique. Il doit s'appuyer sur les acteurs culturels existants, en prenant en compte les problématiques du territoire.

Éléments de synthèse du diagnostic

- 4 Communautés de communes qui n'ont pas toute la compétence culturelle mais certaines composantes / 2 offices culturels + Charte Lodévois-Larzac
- Une richesse et une grande diversité des acteurs associatifs avec une disparité qualitative dans les actions menées.
- Des équipements culturels cantonnés sur les bourgs-centre et fonctionnant en complémentarité : musée et cinéma à Lodève, théâtre et cinéma à Clermont l'Hérault, Espace culturel à Gignac (plutôt musique) / salles polyvalentes sous-équipées dans les villages.
- Pour la lecture publique, une couverture du territoire satisfaisante mais des conditions d'équipements et d'offres documentaires hétéroclites.
- Pas d'équipements structurants pour les arts plastiques, le multimédia et le patrimoine (notamment archéologique).
- Potentialité de création culturelle et artistique importante, notamment dans le domaine des arts plastiques et du spectacle vivant / Manque de soutien (pas de lieux de création).
- 2 types de manifestations apparaissent : les événements phares (festivals) et les animations de proximité, fréquentes tout au long de l'année mais difficiles à identifier.
- Patrimoine culturel et naturel riche et diversifié.

Les objectifs du schéma

- En adéquation avec la charte du Pays, renforcer la cohésion sociale et contribuer au développement économique.
- Définir un cadre d'orientation et des priorités en matière de développement culturel à l'échelle du territoire
- Etablir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements.

Stratégie du Schéma

Axe I- Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective

1. Identifier et valoriser les ressources culturelles
2. Professionnaliser les acteurs
3. Améliorer la communication entre les acteurs afin de coordonner les initiatives et de favoriser des projets communs
4. Centraliser et améliorer la communication envers le grand public

Axe II- Elargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous

5. Encourager l'éducation artistique, l'action culturelle et la mixité des publics
6. Accompagner une réflexion autour des tarifications
7. Améliorer la connaissance des publics

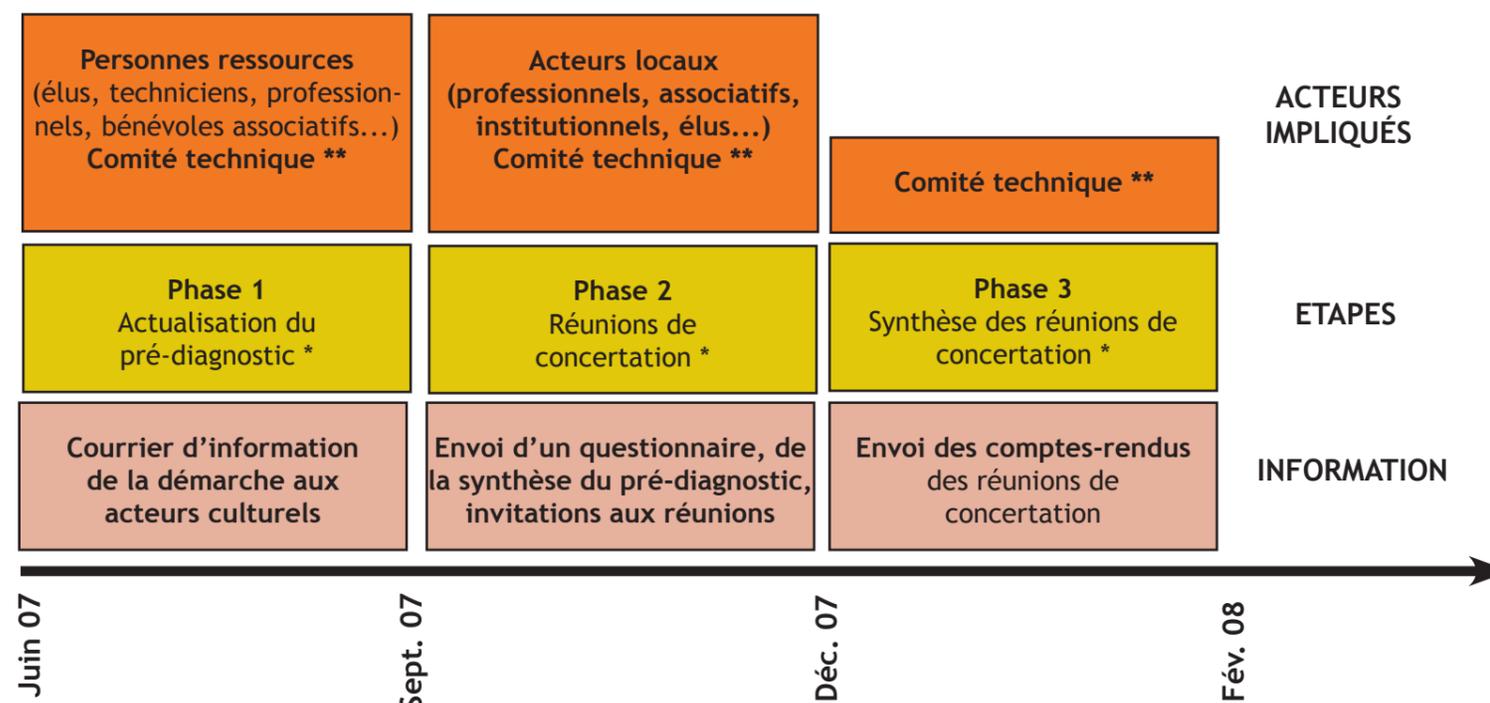
Axe III- Soutenir la création et accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural

8. Encourager le mécénat et les partenariats
9. Equilibrer la diffusion programmée (festivals et saisons)
10. Doter le territoire d'équipements culturels structurants et améliorer les équipements existants (« pôles culturels »)
11. Favoriser le rayonnement de la culture sur l'ensemble du territoire (villages)

Axe IV- Connaître, valoriser et animer le patrimoine

12. Faire du patrimoine un outil de développement : qualifier, labelliser
13. Réaliser l'inventaire du patrimoine et le centraliser
14. Mettre en réseau les acteurs, valoriser la recherche et élargir les publics
15. Restaurer, valoriser le patrimoine et mettre en réseau les sites

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie de la démarche



* 14 réunions thématiques (près de 140 participants au total)

** 5 comités techniques (membres : Région Languedoc-Roussillon ; Conseil Général de l'Hérault ; Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et du Lodévois-Larzac ; Office culturel de Gignac ; Office culturel du Clermontais ; Villes d'Aniane et de Paulhan ; Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault)





Réunions Patrimoine de 2007

Pour chaque volet du schéma de développement culturel du Pays, des réunions techniques avec les acteurs territoriaux concernés ont été réalisées courant 2007. Concernant le patrimoine, 2 réunions ont eu lieu respectivement le 17/09/07 et le 24/10/07 afin de réfléchir sur la thématique du patrimoine. La première réunion a permis d'analyser le diagnostic cité précédemment en y ajoutant des commentaires alors que la seconde s'est orientée vers l'élaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions.

Commentaires du diagnostic : 1^{ère} réunion

1°) Définition patrimoine

- Le terme patrimoine est vaste. Il faut lui conserver un aspect le plus large possible de façon à ne rien oublier. «Patrimoine matériel et immatériel» permet de tout englober.
- Le Pays Coeur d'Herault n'est pas issu d'un découpage historique mais la diversité des composantes historiques et patrimoniales présente des points communs.
- Être prudent et ne pas rester dans le cliché des sites vitrines.
- Le patrimoine industriel, important sur le territoire, est à ajouter.
- Besoin de hiérarchisation.
- Supprimer «d'importance nationale, voire internationale» car trop subjectif.
- Le tourisme ne doit pas être utilisé comme guide pour la question du patrimoine.
- Le patrimoine environnemental, et notamment géologique, est un des secteurs forts du patrimoine local.

2°) Acteurs

- Sur le Clermontais, le groupe d'action locale s'est affairé à réaliser un inventaire et un diagnostic environnemental. Une signalétique a également été mise en place sur toutes les communes du Clermontais, projet finalisé en 2007. Réflexion sur le problème éducatif par rapport aux classes patrimoine, mises en place par l'association «Le Pass-Muraille». Le groupe programme également les Balades du Patrimoine ainsi qu'une réunion par mois pour que toutes les associations du Clermontais se retrouvent et travaillent en coordination. La communauté de communes depuis 2001, a donné à chaque commune une aide financière pour valoriser un élément de son patrimoine.

- La Charte Lodévois-Larzac : avant de commencer une action, il est important de cerner les réalités du terrain. Les lieux du patrimoine deviennent des lieux d'insertion. Les actions commencent par un tra-

vail d'inventaire, non seulement du patrimoine bâti mais aussi du patrimoine immatériel.

- Manque de relations entre chercheurs/universitaires et guides touristiques, carence qui induit des erreurs dans les documents. Idée de créer un comité de relecture.
- La création d'un Pays d'art et d'Histoire, souhaité depuis l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » par la ville de Lodève, permettrait peut-être de valoriser les guides du territoire et de faciliter les relations entre les acteurs.
- Les entreprises qui travaillent sur la restauration du patrimoine sont également des acteurs à prendre en compte.
- Beaucoup d'initiatives locales sont entreprises par les bénévoles, en dehors d'un partenariat institutionnel.

3°) Education

- Problème de la formation professionnelle : le tourisme est la première économie du département et pourtant les formations sont rares et les guides peu valorisés. La signalétique ne remplace pas un guide.
- Les guides interprètes déplorent le manque de réseau avec les organismes touristiques. On ne sait pas identifier les guides de la région, leurs coordonnées, les visites qu'ils animent les langues parlées, etc.
- Dans les actions éducatives, il ne faut pas oublier les publics autres que scolaires.
- Dans le public scolaire, il est constaté que les actions concernaient surtout les classes primaires et peu les collèges et lycées.
- Les animations auprès des scolaires sont à favoriser, de façon à capter le public des parents.
- Les actions doivent s'accorder avec les programmes scolaires pour être plus pertinentes.

4°) Relation patrimoine/développement local

- Les richesses touristiques des communes ne sont pas assez mises en valeur (pas de signalétique, monuments non ouverts).
- Le travail d'inventaire permet une appropriation du patrimoine par tous. Il crée également des pistes de travail autour de l'animation du patrimoine (ex : festival Roc Castel au Caylar).
- Le public des nouveaux arrivants est à capter, la demande sociale permettant de mieux sensibiliser les élus.

5°) Equipements

- Le GREC est en difficulté pour abriter son matériel archéologique depuis des années. Actuellement, le matériel est stocké dans de mauvaises conditions de conservation et le domaine de la Tour où les collections sont abritées est vendu. Pourtant, il y a de fortes demandes de lycéens pour travailler avec les archéologues.

Malgré plusieurs demandes auprès des institutions, la situation n'a toujours pas évolué.

- Existence d'un dépôt archéologique à Lodève (dépôt sur 3 niveaux).
- Petit dépôt à Octon (3 vitrines) dans la salle polyvalente.
- L'idée serait de créer un dépôt où tout soit rassemblé.
- Importance de Lodève-Clermont pour l'archéologie.

Objectifs et pistes d'action : 2^{ème} réunion

Enjeux 1 : Rassembler les informations « virtuelles » concernant le patrimoine au niveau du Pays

Action : créer un site Intranet comportant une base de données de l'inventaire pour l'ensemble des communes du Pays, ainsi qu'un annuaire des acteurs du patrimoine.

Enjeux 2 : Valoriser la recherche et favoriser la rencontre

Action : Créer une « maison du patrimoine », centre de documentation, d'animation et de dépôt archéologique local. Porteurs et gestionnaires de ce projet à trouver.

Enjeux 3 : Coordonner les actions de sensibilisation au patrimoine à l'échelle du Pays.

Action : Coordonner les actions au niveau de la programmation (éviter les chevauchements) et de la communication (un programme commun en septembre par ex.) et inciter les communautés de communes moins actives dans ce domaine à développer des actions éducatives.

Enjeux 4 : Valoriser les villages du territoire et les sites archéologiques

Action : Restauration du patrimoine, signalétique, valorisation des sites archéologiques (Aspiran par ex.)

Propositions pour 2008-2013

- 1) Le patrimoine : mieux valoriser le patrimoine archéologique et géologique / profiter de l'attractivité des grands sites pour mettre en valeur les villages environnants (signalétique).
- 2) Les acteurs : identifier les acteurs du patrimoine, du tourisme et les universitaires (ou chercheurs) et améliorer leur coordination.
- 3) La formation / l'éducation : valoriser les guides professionnels / favoriser les actions éducatives auprès des scolaires et extra-scolaires de tous âges/ capter les nouveaux arrivants.
- 4) Les équipements culturels : valoriser la recherche archéologique par la création d'un centre de ressources qui rassemblerait les collections locales.

Principes d'organisation

Suite à tous ces éléments mis en place par le Pays en amont du stage, il convient dans une démarche méthodologique cohérente, de bien cerner les objectifs du schéma d'interprétation du patrimoine, en fonction de tous les paramètres cités précédemment mais également des premiers entretiens effectués avec les acteurs patrimoniaux du territoire. Ces objectifs définis sont alors intégrés au sein d'un échéancier détaillé, permettant d'établir le schéma en 3 étapes successives et complémentaires.

4 PRINCIPAUX OBJECTIFS

Acteurs du patrimoine

Coordonner et renforcer le réseau des acteurs patrimoniaux du Pays

Patrimoine d'intérêt Pays

Identifier et structurer les richesses patrimoniales, sites et curiosités d'intérêt Pays par thématique et/ou unité territoriale

Projets

Etablir une stratégie cohérente des projets patrimoniaux à l'échelle du bassin de vie et de la destination touristique (perspective commune 2008-2013, schéma prévisionnel de mise en oeuvre)

Outils

Proposition d'outils qui permettront d'expliquer le patrimoine du territoire à la population locale et aux visiteurs

D
I
A
G
N
O
S
T
I
C

Acteurs du patrimoine

- Identifier les différents acteurs patrimoniaux du territoire et connaître leur rôle, compétence et échelle d'intervention
- Créer un comité technique pour renforcer le réseau des acteurs patrimoniaux en favorisant la concertation et la participation

S
T
R
A
T
E
G
I
E

- Proposer une harmonisation des missions respectives des différents opérateurs locaux et les niveaux d'intervention pertinents
- Inciter le partage des connaissances et des savoir-faire techniques en fonction des compétences et des besoins de chacun

V
A
L
O
R
I
S
A
T
I
O
N

Projets

- Recenser l'ensemble des actions et projets réalisés, en cours et en prévision
- Faire un état des lieux de la diversité de l'offre patrimoine en fonction des publics, des périodes de l'année et des secteurs géographiques

- Exposer une stratégie pluriannuelle de valorisation du patrimoine, commune et concertée au niveau du Pays, pour susciter des projets
- Dégager des projets prioritaires en corrélation avec les thématiques à valoriser
- Identifier les structures pertinentes de lancement et/ou de gestion de projet
- Coordination de la stratégie de valorisation à l'échelle du Pays (élaboration, validation, suivi)
- Faciliter le financement de certains projets par la recherche de subventions

Outils

- Définir et donner des idées sur l'interprétation du patrimoine
- Dégager des messages et des mots-clefs en lien avec l'étude identitaire touristique du Pays
 - Proposer des solutions pour améliorer la signalétique
- Relever quelques actions intéressantes réalisées hors du Pays



Méthode du diagnostic

Dans cette première phase «diagnostic» du schéma, il convient d'aborder la méthodologie appliquée à cette première étape afin d'une part de comprendre la démarche et les résultats qui en découlent mais également de pouvoir éventuellement réemployer cette méthodologie lors de futures études similaires.

Les méthodologies appliquées au volet «stratégie» puis au volet «valorisation» seront détaillées dans leurs parties respectives.

Prises de contact

La mission

Avant de rentrer dans le vif du sujet, la première étape consiste à cerner les démarches entreprises en amont du stage afin de saisir le cadre de la mission, ses objectifs, ses enjeux ainsi que les attentes du Pays et des acteurs patrimoniaux locaux.

Une fois ce cadre instauré, un premier découpage de la mission en séquences permet de mettre en place un échancier général répondant à une logique d'organisation et d'efficacité. Ainsi, cette mission de 6 mois a été rapidement redécoupée en 3 phases de 2 mois chacune : le diagnostic, la stratégie puis la valorisation.

Chaque étape possède alors ses propres enjeux, qu'il est nécessaire de définir et de détailler afin de constituer un premier plan de travail, qui évoluera par la suite en fonction des informations obtenues. L'étape «diagnostic», présentement concernée, regroupe ainsi 3 grands objectifs : les acteurs, le patrimoine d'intérêt Pays et les projets. Ces 3 grandes parties sont encadrées par une présentation de la commande puis par un bilan passerelle servant d'ouverture vers la partie «stratégie».

Le territoire

Conjointement à ce cadrage, il est fondamental dès le début de la mission de connaître la situation et la délimitation du territoire concerné ainsi que l'échelle d'intervention de la structure porteuse.

Notons que lorsque l'on ne connaît pas le territoire avant le début de la mission, cette étape est particulièrement importante pour s'imprégner du contexte local. Même si elle est un peu plus longue pour un intervenant extérieur, celui-ci a l'avantage a contrario d'avoir une vision neutre du territoire, lui permettant vraisemblablement d'être moins subjectif et de mieux servir l'intérêt général.

Ce n'est qu'une fois que cette base est établie que l'on peut ensuite identifier et définir les acteurs susceptibles d'être concernés par le sujet.

Les acteurs

Le Pays ayant pour rôle de structurer l'organisation des acteurs locaux pour faciliter leur mise en relation, un des objectifs principaux du schéma d'interprétation du patrimoine du Pays Coeur d'Hérault consiste par conséquent à coordonner et renforcer le réseau des acteurs patrimoniaux.

Les acteurs à rencontrer

- Région Languedoc-Roussillon
- Conseil Général Hérault
- Communautés de communes :
 - Vallée de l'Hérault
 - Clermontais
 - Lodévois (Ville d'Art et d'Histoire)
 - Lodévois-Larzac (Charte Lodévois-Larzac et CPIE Causses méridionaux)
- Syndicat Mixte :
 - SM de gestion du Salagou
 - SM Grand Site de Navacelles
- Associations
 - CAPAC (regroupement des associations patrimoine du Clermontais)
- Personnes ressources
 - Jean-Claude Richard (St-Guilhem-le-Désert)
 - Philippe Martin (asso.MATORRAL milieu naturel)
 - Laurent Schneider et Stéphane Mauné (archéologues)
 - Aspazie Kamberou (architecture)

Les acteurs à contacter

- DRAC
- DIREN
- BRGM
- CAUE
- SDAP
- CDT et Offices de Tourisme
- Comité départemental FFRP

Ainsi, après avoir identifié et différencié l'importance des acteurs patrimoniaux du territoire en fonction de l'intérêt de la mission, une première prise de contact doit être entreprise avec l'ensemble des acteurs afin qu'ils soient au courant des actions menées par le Pays. Ensuite, un rendez-vous doit être pris avec les acteurs «prioritaires» (cf. acteurs à rencontrer) afin qu'ils intègrent et participent activement à l'élaboration de ce document de référence qui leur est en grande partie destiné.

Outre le fait que ce schéma ait pour ambition d'être utile aux acteurs locaux en se déclinant à des échelles plus locales, le contenu des informations présentées, notamment pour la partie «diagnostic», ne pourrait exister sans leurs interventions. En effet, ce sont eux qui connaissent, agissent et font vivre le territoire. Il est alors indispensable de les rencontrer pour connaître leur rôle, compétence et échelle d'intervention mais également pour rassembler les nombreuses informations détenues par chacun d'entre eux.

Recherche d'informations

Concernant le patrimoine local

Comme les réunions Patrimoine l'ont souligné à juste titre, «le terme patrimoine est vaste. Il faut lui conserver un aspect le plus large possible de façon à ne rien oublier.»

Les recherches doivent donc aussi bien s'orienter vers les notions de patrimoine naturel, bâti et culturel que vers les notions de patrimoine matériel et immatériel.

Bien que le schéma doive aborder l'ensemble des sujets, il ne peut en aucun cas traiter précisément de tous les éléments patrimoniaux car le travail serait bien trop fastidieux et peu utile. L'échelle d'intervention du Pays étant de 77 communes, seuls les caractères généraux du patrimoine local sont à rechercher au sein de ce diagnostic patrimonial.

3 principales ressources sont à utiliser afin de récolter ces informations.

- Le terrain (malheureusement difficilement applicable sur un territoire de 77 communes, sous peine de perdre beaucoup de temps et d'efficacité)
- Les acteurs patrimoniaux locaux, qui possèdent et partagent généralement l'ensemble des informations nécessaires mais ne disposent pas toujours d'assez de temps pour participer intégralement à ces recherches
- Les ressources bibliographiques (bibliothèques, internet, université, centres de ressources locaux, personnes ressources,...)

Concernant les projets

C'est véritablement auprès des acteurs du territoire qu'il est possible de prendre connaissance et de comprendre les enjeux des multiples projets qui s'imaginent, naissent, vivent ou disparaissent parfois malheureusement.

Ces projets, quels qu'ils soient, ont fait l'objet de recherches, d'études, d'imagination..., qu'il est important de recueillir auprès des maîtres d'ouvrage ou des différents partenaires. Encore une fois, tous les projets doivent être considérés mais ils ne peuvent pas faire l'objet de la même attention, en fonction de leurs enjeux territoriaux.

Des critères devront ainsi être établis afin de percevoir quels sont les projets «d'intérêt Pays» à encourager, à soutenir et sur lesquels il est important de porter une attention particulière, que ce soit pour une participation logistique, technique, morale, financière...

Mais avant d'établir ces critères, il est important dans un premier temps de s'informer sur l'ensemble des projets existants et en perspectives. Les critères discernant les projets seront ensuite abordés dans la phase «stratégique».

Dans le cadre du diagnostic, il s'agit plutôt de faire au préalable un état des lieux le plus complet possible de la diversité de l'offre patrimoine en fonction des publics, des périodes de l'année et des secteurs géographiques.

Par contre, les critères qu'il est nécessaire de définir dès le diagnostic sont ceux qui concernent les sites et curiosités.

Critères de distinction entre sites «Pays» et curiosités locales

Comme cela a déjà été souligné auparavant, il est impossible pour le Pays de prendre en considération l'ensemble du patrimoine existant sur le territoire. La notion de sites permet alors d'identifier les éléments forts de ce patrimoine. Cette notion est si large et si fréquemment utilisée qu'il est préférable d'en préciser son contenu.

Un site concerne tout d'abord le patrimoine matériel, dans le sens où il possède un ancrage territorial (le patrimoine immatériel n'a pas d'ancrage territorial et ne peut-être retranscrit qu'au travers de projets et non de sites). La notion de sites regroupe aussi bien des éléments ponctuels (ex : rocher des Deux Vierges), que des linéaires (vallée de la Lergue) ou des surfaces (Grand Site de St-Guilhem sur 5 communes). Enfin, contrairement aux dispositifs de protection qui considèrent les sites comme étant seulement des éléments du patrimoine

naturel (sites classés ou inscrits), la notion de sites regroupe dans ce schéma aussi bien le milieu naturel que le bâti ou encore le culturel.

Il faut bien comprendre que l'établissement de critères ne signifie en aucun cas qu'il faille renier les sites patrimoniaux qui ne sont pas relevés dans le schéma. Seulement, chaque structure territoriale possède ses propres compétences et sa propre échelle d'intervention, dont il convient d'adapter les critères de l'intérêt des sites. En fonction de leur envergure, chaque site ne peut et ne doit pas interpellé les mêmes types d'acteurs, à l'image de l'éducation nationale qui délègue la gestion des lycées aux régions alors que les collèges sont délégués aux départements et les primaires/maternelles aux communes.

Ainsi, certains sites doivent plutôt être traités et gérés à l'échelle intercommunale (région, département, pays, intercommunalité, syndicat mixte), alors que d'autres sites ont des problématiques plus locales qui doivent être abordées à l'échelon communal voir à l'échelle d'un hameau ou d'un individu.

Cette approche visant à définir des critères consiste donc à établir une échelle de valeur des sites, dissociant ainsi des sites dits «d'intérêt Pays» à d'autres sites appelés «curiosités locales». D'autres dénominations existent pour distinguer ces sites, on parle parfois de grands sites en opposition aux patrimoines vernaculaires.

Les sites retenus à partir de ces critères font l'objet de fiches qui seront reprises, analysées puis hiérarchisées dans la phase «stratégie».

CRITÈRES DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DES SITES**- RECONNAISSANCE**

C'est le facteur déterminant permettant de retenir les sites d'intérêt pays. En effet, pour que les sites apparaissent dans le schéma, il faut qu'ils aient été au préalable reconnus par une structure agissant au moins à l'échelon intercommunale.

Les différents outils de reconnaissance sont principalement des dispositifs réglementaires mais peuvent également être des inventaires, des publications ou brochures touristiques, des actions de valorisation...

- PROPRIÉTÉ

Le foncier est un paramètre fondamental à prendre en compte puisque ce schéma a comme ambition d'œuvrer pour l'intérêt général qui ne peut être imposé aux propriétaires privés, libres de gérer leurs biens comme ils l'entendent dans les limites admises par la législation bien entendu. Toutefois, il n'est pas interdit de conseiller et de sensibiliser ces propriétaires aux problématiques patrimoniales ou de recourir à l'expropriation en cas de problème grave.

- VALEUR D'AGRÉMENT

Ce critère révèle l'intérêt, la rareté et la particularité du site, permettant de considérer le degré d'importance d'un site. Parfois subjectif, la valeur d'agrément est indéniablement un critère à prendre en compte dans le domaine du patrimoine, où l'esthétisme possède une place déterminante.

- VALEUR AJOUTÉE

Ce critère permet d'avoir une approche sur les possibilités de valorisation du site, au travers des aménagements réalisés et des curiosités transversales environnantes, car le patrimoine doit être considéré comme un réel facteur de développement local, englobant les problématiques aussi bien touristiques qu'agricoles, artisanales, historiques...

- ENVERGURE

Un site isolé ne peut faire l'objet de la même attention qu'un site compris dans un ensemble de sites patrimoniaux. Le rôle du Pays, par sa large échelle d'intervention, est donc de s'intéresser plus particulièrement aux ensembles d'envergure supra-communale aux intérêts transversaux.

- FRÉQUENTATION

Un site fortement fréquenté doit être considéré d'intérêt Pays. Cependant, il n'est pas toujours évident d'obtenir des données chiffrées, ce critère s'adaptant plutôt aux sites touristiques aménagés.

- MENACES

Lorsque le risque de dégradation est trop important et qu'il menace soit la perte d'un patrimoine local, soit un réel danger pour la population, il est important de considérer au plus vite ces sites afin que des travaux de préservation et de restauration soient menés rapidement.

Comité technique

L'implication et la participation des acteurs locaux passent certes par une première prise de contact mais ce n'est réellement qu'au travers de la mise en place d'un comité technique dynamique que le réseau des acteurs patrimoniaux pourra être renforcé.

Composition

- Pays
- Charte intercommunale Lodévois-Larzac
- Communauté de communes du Clermontois
- Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Région Languedoc-Roussillon
- Conseil Général de l'Hérault
- Conseil de développement du Pays
- Diverses associations de protection et de valorisation du patrimoine

Réunions

Ayant conscience qu'il n'est pas possible de réunir trop fréquemment l'ensemble des acteurs, 3 réunions ont ainsi été programmées à la fin de chaque grande phase de travail.

- Mai : réunion concernant le diagnostic
- Juillet : réunion concernant la stratégie
- Septembre : réunion concernant l'ensemble du schéma d'interprétation du patrimoine du Pays.

Objectifs

Ces rassemblements ont pour objectifs d'obtenir les avis des acteurs vis-à-vis de l'avancé des travaux réalisés, afin que ce schéma ne leur soit pas imposé mais plutôt qu'ils y participent activement, qu'ils se l'approprient et qu'ils le valident.

Animation des réunions

L'organisation et la mise en place de ce comité technique sont à la charge de Magali Léon-Philip, responsable pédagogique du stage.

Le contenu et l'animation des réunions sont à la charge du stagiaire, qui doit :

- Transmettre un document référence à chaque acteur présent.
- Réaliser une présentation orale de l'avancée de l'étude (support powerpoint).
- Inciter les discussions et les débats.

Compte-rendu

Le contenu de chaque comité technique est relevé puis synthétisé dans un compte-rendu adressé à toutes les structures et/ou personnes invitées, qu'ils aient été présents ou pas lors des réunions. (Compte-rendu du comité technique du 3 juin en **annexe 1** du diagnostic)